

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines des communes de Auvers Saint Georges, Chamarande, Etréchy et Torfou

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°12/2025 en date du 14 octobre 2025, le Président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relatif au projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales urbaines des communes de Auvers Saint Georges, Chamarande, Etréchy et Torfou, qui se déroulera pendant une durée de 31 jour consécutive du :

Lundi 3 novembre 2025 au jeudi 4 décembre 2025 inclus

L'autorité compétente en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales urbaines est la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et le projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales urbaines sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire après enquête publique.

Commissaire enquêteur : Monsieur Michel VALOIS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Versailles n°E25000064/78 en date du 1^{er} septembre 2025.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales urbaines, ainsi que les registres d'enquête publique papier.

- Le dossier papier est déposé dans chacune des 4 communes et au siège de la Communauté de Communes, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture au public.
- Le dossier dématérialisé est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : www.entrejuineetrenarde.org

Observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire-enquêteur :

- A l'adresse enquetepublique-zass@ccejr.org en indiquant comme objet : « enquête publique zonage eaux usées et eaux pluviales urbaines »
- Par courrier, au siège de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, à l'attention de Monsieur Le Commissaire enquêteur – 2 rue des Hêtres Pourpres 91580 ETRÉCHY avec la mention [NE PAS OUVRIR].
- Sur le registre d'enquête papier : les registres d'observations en papier, à feuillets non mobiles, disponible dans chacune des communes et au siège de la CCEJR.

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 4 décembre 2025 à 19h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, les :

- Samedi 8 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 2 place de la Libération – 91730 CHAMARANDE
- Jeudi 13 novembre 2025 de 16h à 19h 16 Grande Rue – 91730 TORFOU
- Samedi 22 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, bâtiment CORPS DE GARDE, rue du 11 novembre 91580 ETRÉCHY
- Samedi 29 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, place Général Leclerc – 91580 AUVERS SAINT GEORGES

Evaluation environnementale :

En application de l'article 122-18 du code de l'environnement, l'autorité administrative environnementale compétente à dispensé le projet de zonage de cette évaluation.

Suites données à l'enquête et information du public :

A l'expiration du délai d'enquête prévu au 4 décembre 2025 à 19h00, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de dix jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président
Jean-Marc FOUCHER

Le Président

